



Numéro 127 — 15 octobre 2025

CSAL SÉANCE du 15 OCTOBRE 2025

Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme CABANE, M ABHAMON

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. BRUN (T), M. MAYNARD (T)

FO DGFIP : M. MOISSINNAC (T), M. DEJOU (T)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. GALLOT (T), M. LAROUSSINIE (T) MME LAROUSSINIE(T)

M ABHAMON : secrétaire — Solidaires Finances Publiques : secrétariat adjoint

Mme DESHAYES ouvre la séance à 14h30

1°) Service de Gestion Comptable de Saint-Flour : fermeture de l'antenne de Murat (pour avis)

M JOUVE retrace l'historique de la Trésorerie de Murat depuis la mise en oeuvre du Nouveau Réseau de Proximité. Il rappelle que l'antenne pérenne de Murat, rattachée au SGC de Saint-Flour a été mise en place que pour satisfaire la demande de la municipalité de Murat et de son engagement financier important (travaux à hauteur de 180 000 €) pour « reloger » les agents de la trésorerie dans les locaux actuels.

Dans le cadre des suites du NRP la question des antennes pérennes de Murat, Riom-Es-Montagnes et de Maurs se pose.

La DDFIP du Cantal rappelle que seulement deux agents sont actuellement en poste à Murat et que cela pose la question du maintien de ce service. Elle a donc profité d'une réflexion menée par la mairie sur le devenir de ces locaux qui pourraient correspondre aux besoins d'une autre administration, à savoir l'Office Français de la Biodiversité actuellement située à Chalinargues. L'OFB sera locataire à compter du 1^{er} janvier et d'un commun accord la DDFIP libérera les locaux au 31/12/2026.

Une communication a été faite aux agents concernés. Le service RH accompagnera les collègues tant sur leur situation individuelle et de ses conséquences professionnelles et personnelles.

M BRUN (CGT) se fait l'écho des collègues de Murat qui sont « dégoûtés par cette fermeture » qui a un impact fort sur leur vie personnelle et professionnelle. Il indique qu'une solution de relogement avait été proposée par la mairie mais que la direction a préféré opter pour la fermeture de cette antenne.

M JOUVE indique que le maintien de cette antenne n'est plus pertinent aujourd'hui du fait de la faiblesse des effectifs, de la non réception du public et de la présence d'une maison France Service à proximité.

M BRUN (CGT) lui fait simplement remarquer qu'il est l'artisan de cette situation que les élus CGT n'ont cessée de dénoncer depuis plusieurs années. Pour lui cette fermeture s'inscrit dans l'acte 2 du NRP, défendu par la Direction Générale, qui immanquablement scellera le sort de la totalité des antennes et des services de travail à distance (Mauris, Riom SIP et SIE,,,))

Mme DESHAYES indique qu'il n'y a pas de NRP 2 mais qu'il n'y a que des ajustements nécessaires. Elle n'a pas, actuellement, la volonté de fermer des services des impôts, ni des SGC et que concernant les antennes de Mauris et Riom aucune décision ne sera prise en 2026.

M BRUN (CGT) pose la question du déménagement du mobilier et des archives.

M JOUVE précise qu'il y a deux solutions envisagées, soit le recrutement de vacataires soit l'intervention d'une entreprise de déménagement pour le transfert des archives et du petit mobilier. Il ajoute qu'il n'y a pas de déménagement de gros mobilier. Seule la banque d'accueil qui devra servir aux agents du SPFE sera transportée par les agents de service.

Mme DESHAYE soumet ce point au vote

CONTRE à l'unanimité

Un nouveau CSAL sera convoqué sur cette question.

2°) Question diverses

Mme DESHAYES fait part de la suppression du TAGERFIP et de l'obligation de présenter la Nouvelle Allocation des Emplois soit en réunion informelle soit en CSAL.

M BRUN(CGT) indique que cette présentation doit être formalisée dans les règles et donc présentée en CSAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45

Les représentants CGT Finances publiques, Patrice BRUN, Joël MAYNARD